



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### MOTS CLÉS

MILIEUX NATURELS

RISQUE D'INONDATION

# Des zones d'expansion des crues urbaines et rurales pour réduire les inondations



En 2019, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a choisi cinq territoires pour travailler à la mise en place de zones d'expansion des crues. Parmi eux, l'EPAGE Sequana intervient sur le territoire du bassin de la Seine entre la Côte-d'Or et la Haute-Marne. Dans ce cadre, le syndicat a défini un plan d'action en s'appuyant sur une cartographie précise. Ce document a permis d'identifier les zones pertinentes pour mettre en place une zone d'expansion des crues. Les 232 actions en cours ou envisagées sur l'ensemble des territoires de l'EPTB dans le cadre de ce plan d'actions permettraient de stocker l'équivalent de 2 300 hectares d'eau, aussi bien en milieu rural qu'urbain. De Leuglay à Vanvey en passant par Villars-Santenoge et Châtillon-sur-Seine, plusieurs chantiers sont menés actuellement partout sur le territoire du bassin, en concertation avec les propriétaires des terrains.



**5 territoires** impliqués par  
EPTB Seine Grands Lacs



**160 communes**  
dont 134 en Côte-d'Or  
et 26 en Haute-Marne



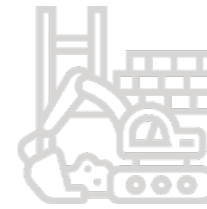
**1 200 kilomètres**  
de cours d'eau



**232 actions en cours ou à venir**  
équivalentes à environ 2 300 hectares  
de plan d'eau pour une moyenne  
de 10 hectares par zone d'expansion  
des crues.



# LES GRANDES ÉTAPES



Les travaux du moulin à Châtillon-sur-Seine devraient s'achever. En parallèle, l'EPAGE Sequana travaille à établir son plan d'action dans le cadre du contrat rivière pour la période 2026-2030.



Si, dans les années 60, la création des bassins réservoirs de la Seine du lac du Der, du lac de la Forêt d'Orient et du lac de Pannecière ont permis de réduire l'impact des crues à Paris, de tels équipements sont désormais impossible à reproduire, encourageant à mettre en place des zones d'expansion des crues.

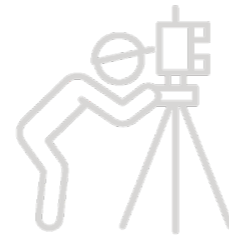
Partant de ce constat, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a donc choisi cinq territoires pilotes afin de développer les zones d'expansion des crues. En Bourgogne Franche-Comté, l'EPAGE Sequana est chargé d'expérimenter des actions sur son territoire qui s'étend sur 160 communes, majoritairement situées en Côte-d'Or, sur le bassin de l'Ource.



Entre 2020 et 2023, les techniciens de l'EPAGE Sequana lancent une étude du territoire, autour de chaque rivière, pour identifier les secteurs susceptibles d'accueillir une zone d'expansion des crues au bord de l'Ource, la Seine et la Laigne.

Pour établir ce relevé précis, les techniciens s'appuient à la fois sur un relevé de terrain et sur un relevé LIDAR, méthode de relevé topographique qui permet de produire un modèle numérique de terrain au mètre près même à travers une végétation dense. Ce relevé permet également de définir si le point d'eau se trouve sur une situation haute ou basse afin d'être éventuellement inondé.

La carte a été portée à la connaissance des maires concernés et présentée à l'ensemble des élus locaux. Les relevés ont ainsi permis d'établir un atlas de la vallée précisant également les débits et les hauteurs d'eau à envisager en fonction



des modèles et des situations possibles. A partir de ces différents relevés, le territoire de l'EPAGE Sequana identifie un potentiel d'une dizaine d'actions à mener parmi les 232 actions envisagées sur des surfaces variables à l'échelle de l'EPTB.

L'EPAGE Sequana n'a cependant pas attendu la fin de l'étude, en 2023, pour débiter les actions.

La période 2020-2025 correspond par ailleurs à la période définie pour le programme d'actions du contrat rivière de l'EPAGE Sequana. A travers ce document, le syndicat s'engage à mener des projets d'amélioration de la qualité des rivières, de préservation d'espèces sensibles, et de lutte contre les pollutions diffuses des milieux aquatiques, notamment pour protéger les captages d'eau potable à l'échelle du bassin versant Seine-Amont.



A Leuglay, sept propriétaires concernés par la restauration d'une zone d'expansion des crues potentielle de six hectares s'engagent dans la démarche, tandis que l'EPAGE Sequana profite de ce chantier pour restaurer 1,4 kilomètre de rivière. Le budget de ce chantier s'élève à 160 000 euros portés à 80 % par l'agence de l'eau, 10 % par l'EPTB et enfin 10 % à charge de l'EPAGE.

Cette même année, un million d'euros de travaux concernait la commune de Quemigny-sur-Seine dont le financement, pour près d'un million d'euros, était réparti comme suit : 80 % pour l'agence de l'eau, 10 % pour l'EPTB et 10 % à charge de l'EPAGE afin de restaurer le tracé d'un ruisseau et d'améliorer le ruissellement. Le cours d'eau busé, c'est-à-dire placé dans un tuyau pour passer sous la route, a détérioré le

bitume suite à un orage en 2018, nécessitant des travaux. En plus de remettre le ruisseau à ciel ouvert dans son ancien lit, plus bas, l'EPAGE Sequana a profité du chantier pour remettre en herbe 70 hectares de terrain et planter 1,5 kilomètres de haies pour freiner le trajet de l'eau.

L'EPAGE Sequana s'attèle en parallèle à un chantier d'envergure en cœur de ville à Châtillon-sur-Seine en réalisant progressivement la première zone d'expansion des crues urbaine du territoire, dans cette commune régulièrement inondée. Le terrain du moulin Lemoine doit être abaissé d'un mètre à un mètre et demi par une opération de décaissement de terre sur une parcelle de 1,5 hectare. Les travaux engagés en 2024,

qui se poursuivront jusqu'en 2025, réduiront à une hauteur maximale de 15 ou 20 centimètres la présence de l'eau dans les habitations et bâtiments publics. A titre d'exemple, la mairie qui enregistre des inondations jusqu'à 10 centimètres de haut, sera désormais hors d'eau. Les communes situées en aval, et notamment Paris, profiteront également du dispositif.

La commune de Châtillon-sur-Seine s'est également dotée d'un plan de prévention des risques inondations qui définit désormais des zones inconstructibles.



A Vanvey, un propriétaire autorise une même opération sur 120 mètres linéaires, permettant d'inonder 20 hectares. L'EPAGE Sequana engage 17 000 euros sur cette action.



Les parcelles appartenant à des particuliers et relevant du secteur privé, les techniciens de l'EPAGE Sequana organisent des rencontres avec les premiers concernés afin de les sensibiliser au travail à mener dans l'intérêt général.

Ainsi, trois propriétaires en possession d'un total de

trois hectares à Villars-Santenoge ont accepté de restaurer une zone d'expansion des crues. L'enveloppe totale consacrée à ce chantier s'élève à 110 000 euros, financés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie, 10 % par l'EPTB et 10 % par l'EPAGE Sequana (soit 11 000 euros).



# LES FACTEURS DE RÉUSSITE

Pour l'EPAGE Sequana, le dérèglement climatique a contribué à la sensibilisation et à la prise de conscience des propriétaires des terrains susceptibles de devenir des zones d'expansion des crues. En effet, certains, réticents, se sont laissés convaincre par la notion d'intérêt général après les épisodes de crues de 2024.

Les travaux envisagés nécessitent toutefois un important travail de pédagogie sur le rôle des zones d'expansion des crues mais aussi sur leur imprévisibilité d'une année sur l'autre. Les résultats obtenus après les premières réhabilitations participent également à un engagement plus marqué d'autres propriétaires.

L'implication des élus s'inscrit également comme un facteur déterminant avec notamment la présence d'un élu référent par commune. A ce titre, il assure la promotion du dispositif sur son territoire, la remontée d'informations et transmet les retours des habitants. Les élus apportent également un regard nécessaire sur les délaissés de crue que sont les déchets, les végétaux ou encore le sable mais aussi sur les niveaux d'eau pendant les crues dans les domiciles ou bâtiments publics. Ces observations s'avèrent essentielles pour les techniciens de l'EPAGE Sequana qui construisent les projections et actions futures.

L'EPAGE Sequana insiste sur l'importance d'expliquer aux propriétaires mais aussi aux exploitants agricoles dans le cas de location des terres, l'intérêt d'inonder leurs cultures. Le syndicat peut s'appuyer dans

cette démarche sur l'EADC, Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais initialement porté par l'EPAGE avant de passer sous forme associative. Ce dernier participe à la redynamisation de la filière lait et élevage en encourageant la remise en herbe des surfaces situées à proximité des cours d'eau mais aussi à la préservation des sources de captage d'eau potable. L'EADC apporte des financements potentiels, selon les techniques adoptées (fauche tardive, zéro intrant...), aux agriculteurs qui transforment leur culture en pré.

“

Il est aujourd'hui impossible de reproduire le principe de bassins réservoirs. Il est donc nécessaire de développer des zones d'expansion des crues, dans l'intérêt général, pour éviter les inondations dans nos communes.

**Damien Dondaine**, technicien du bassin de l'Ource

## LE BILAN

Les premières actions engagées apportent des résultats positifs. Ainsi, à Vanvey, élus et habitants saluent la réhabilitation des zones d'expansion des crues qui ont permis de préserver la zone artisanale à l'occasion d'une crue qui a eu lieu en avril 2024.

Du point de vue des exploitants agricoles, les avis se montrent plus mitigés. Certains semblent très engagés dans la démarche quand d'autres s'opposent au projet pour privilégier leurs activités économiques. Entre les deux, des agriculteurs traduisent un certain pragmatisme face à des inondations devenues récurrentes.

## LES PERSPECTIVES

L'EPAGE Sequana compte déjà une dizaine de projets prêts à être lancés, également inscrits au contrat rivière 2026-2030 afin de poursuivre le développement des zones d'expansion des crues. En moyenne, un site par an devrait être mis en travaux pour des surfaces comprises entre 1 et 30 hectares.

L'EPAGE Sequana, avec l'EADC, œuvre à transformer les activités agricoles pour retrouver les pratiques initiales du fond de vallée même si les propriétaires de terrain restent les décisionnaires finaux.

## RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Site Internet <https://www.contrat-sequana.fr/>

## PARTENAIRES



FICHE RÉALISÉE PAR

AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE

DÉCEMBRE 2025

DANS LE CADRE DU GROUPE RÉGIONAL

CONTACT@CLIMATBFC.FR